

Image not found or type unknown



Repas pour bénévoles associatifs

Par **acip**, le **11/02/2019** à **14:30**

Bonjour
Je suis présidente de 2 associations N°1 et N°2
la N°2 organise un diner
dansant
je devais inviter les bénévoles de l'association n°1 en remerciements pour leur dévouement à un repas fin juin au restaurant et j'ai pensé les invité plutôt à la soirée dansante de mon autre association au mois d'avril
ma question étant donné que je suis présidente des deux associations est ce qu'il y a un conflit ?
merci